
Programme de Formation

CACES CHARIOT DE MANUTENTION (R489)

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Toute personne souhaitant devenir cariste ou en fin de validité du CACES



Objectifs pédagogiques

Utiliser un chariot automoteur en sécurité

Acquérir les règles de sécurité de prise en main et de la conduite conformément à la réglementation

Savoir réaliser les opérations de stockage, de transfert, de chargement en sécurité



Description

Partie théorique :

La réglementation en vigueur

Les notions de sécurité dans le cadre de l'utilisation d'un chariot

Les principes de conduite en sécurité

Caractéristiques, dispositifs de sécurité, plaque de charge

Vérifications, entretiens d'usage et sécurité

Vérifications périodiques

Autorisation de conduite

Analyse des risques et règles d'utilisation

Les équipements de protection individuelle

Partie pratique :

Exercices pratique de conduite en intérieur et en extérieur

Vérification de prise et fin de poste

Circulation et arrêt en sécurité avec un chariot

Selon catégorie du chariot : prise et dépose d'une charge au sol - mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier - gerbage et dégerbage - chargement/déchargement - prise, dépose et transport d'une charge longue/volumineuse.



Prérequis

Savoir communiquer en français (lu, écrit, parlé)



Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

Aire d'évolution pratique certifiée CACES



Moyens et supports pédagogiques

Salle de formation

Chariot de manutention de la catégorie concernée



Modalités d'évaluation et de suivi

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées selon la recommandation R489 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) par catégorie de chariot.

Selon la recommandation R489, le renouvellement du CACES est obligatoire tous les 5 ans.